LE Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

REGISTRE DES SÉJOURS
Pour les hébergements à TARIF FIXE

Mois : ..... Année 2023

TAXE DE SÉJOUR

N'OPTEZ POUR CE REGISTRE QUE SI VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER LA PLATEFORME WEB
Le REGISTRE DU LOGEUR est un état comptable conforme à l' Article R2333-51, sa tenue est une OBLIGATION DE LA LOI.

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Adresse @ : .....

Nom de l'hébergement : .....

Adresse :.....

.....

Nombre d'étoiles : .....
Nombre de chambres : .....
Capacité totale d'accueil : .....

		A	B	Cas d'exonérations					C	
Date d'arrivée	Date de départ	Nombre de nuits du séjour	Nombre d' adultes	Nombre de mineurs	Saisonniers	Hébergement d' urgence	Social	Nombre de nuitées adultes = A X B	Tarif taxe de séjour par personne	Montant de la taxe de séjour collecté pour le séjour = **A** X **B** X **C**
			Nombre total nuitées adultes						**Total TS collecté en €**	

DÉCLARATION MENSUELLE = à réaliser avant le 10 du mois suivant

Si vous n'avez pas eu de clients/séjours durant le mois, il faut effectuer la déclaration en indiquant 0,00€ dans Total TS collecté en € = sans cela vous serez en défaut de déclaration.
Si vous avez eu des séjours, cette déclaration est à renvoyer datée et signée.
Une fois le trimestre entièrement déclaré, un état récapitulatif vous sera adressé vous indiquant le montant total à reverser.
Déclaration à adresser à : OFFICE DE TOURISME DE LA CÔTE DU MIDI / Service Taxe de séjour / 31 rue Jean Jaurès / 11100 NARBONNE

DATE : ..../...../..... Signature :